



COMMUNIQUÉ

IMPORTANT ADAPTATION DES SERVICES DE LA VILLE DE LA CHÂTRE

Face à l'évolution de la pandémie Covid 19 et suite aux déclarations du Président de la République, Patrick Judalet, Maire de La Châtre a validé les mesures suivantes applicables au sein de la Ville à compter du 17 Mars 12h00 et ce pour 15 jours.

Tous les sites de la collectivité sont fermés

Ne restent ouverts au public que les écoles pour l'accueil des enfants du Personnel soignant.

Une permanence d'activité présentielle est maintenue pour les services suivants :

- Accueil téléphonique **02.54.06.26.06** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie/-
- Courrier/CCAS
- Etat civil/Domaine funéraire
- Propreté urbaine/Permanence technique
- Accueil dans les écoles (périscolaire) pour les enfants des personnels de santé
- Police Municipale

Une rotation est organisée entre agents relevant de ces services ou pouvant être affectés temporairement sur ces mêmes missions pour garantir la continuité de l'activité.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des circonstances.

Tous les autres agents sont invités à rester chez eux.

Ce dispositif peut être amené à évoluer, nous vous tiendrons informés.